



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 113475

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions qui établissent la réversion de la rente accident du travail qui n'est applicable que si le conjoint en a exprimé le souhait de son vivant. Il lui demande quelles raisons justifient cette limitation et si ses intentions sont de la supprimer et de la rendre automatique.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113475

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7079

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)